

LA RESTAURATION SCOLAIRE



Le service commence à 11h35 et se termine à 14h00

Les élèves passent au self et prennent leur repas dans la salle de restauration (200 places)

Les repas sont élaborés sur place par une équipe sous la conduite de 2 cuisiniers.

Les menus:

Le menu du self est consultable avec d'autres informations sur le site internet du collège (rubrique LE SELF):

<http://www.college-lebocage-dinard.ac-rennes.fr/>

L'inscription :

Une feuille d'inscription sera à remplir à la rentrée.

Vous cocherez les jours où vous souhaitez que votre enfant vienne déjeuner chaque semaine

4 formules au choix :

☞ **DP 4** : votre enfant déjeunera tous les jours de la semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

☞ **DP 3** : votre enfant déjeunera seulement trois jours par semaine (par exemple lundi, jeudi et vendredi)

☞ **DP 2** votre enfant déjeunera seulement deux jours par semaine (par exemple mardi et vendredi)

☞ **DP 1** votre enfant déjeunera seulement une fois par semaine (par exemple le jeudi)

Des changements de formule peuvent se faire pour le trimestre suivant, sur demande écrite du responsable légal (à déposer au bureau gestion)

Un changement en cours de trimestre ne peut se faire que sur demande justifiée (exemple: changement situation professionnelle des parents,...)

L'accès au self :

Il se fait au moyen d'une carte magnétique remise gratuitement à tout nouvel élève en début d'année scolaire.



Cette carte est valable tout au long de la scolarité au collège, elle autorise les passages et contrôle les absences.

Elle doit permettre d'identifier clairement son porteur.

En cas de perte ou de détérioration, l'élève devra s'acquitter du coût de remplacement.

En cas de non présentation de la carte, l'élève sera toujours admis au self mais sera invité à passer en fin de service .

Les tarifs

Les tarifs sont calculés sur une base annuelle forfaitaire partagée en trois trimestres inégaux.

Les factures, envoyées par mail, devraient être établies selon le calendrier suivant:

- » octobre pour le 1^{er} trimestre: [Septembre- Décembre 2025](#)
- » 1^{ère} quinzaine de janvier pour le 2nd trimestre: [Janvier – Mars 2026](#)
- » début avril pour le 3^{ème} trimestre: [Avril 2026](#) – Fin d'année scolaire

Coût pour l'année scolaire [2025-2026](#) (*avant remises éventuelles: bourses...*)

les tarifs pour l'année [2026](#) sont approximatifs car ils doivent être votés par le conseil d'administration

	DP 1 jour	DP 2 jours	DP 3 jours	DP 4 jours =	Nombre de jours de restauration
Trimestre Septembre Décembre	43,55 €	90,45 €	134,00 €	180,90 €	54
Trimestre Janvier-Mars (approximatif)	34,00 €	68,00 €	102,00 €	136,00 €	40
Trimestre Avril-Juin (approximatif)	37,00 €	71,00 €	108,00 €	142,00 €	42

Le système au forfait permet d'avoir un tarif journalier bien moins élevé que la facturation au repas. Tarif journalier [2025 : 3,35 €](#)

En contre-partie, les remises en cas d'absence sont très réglementées (voir règlement de la DP)

Les aides sociales:

🔑 Bourses des collèves

Vous pouvez demander l'étude automatique de votre droit à bourse dès l'inscription de votre enfant en ligne par **Educonnect**. Les bourses de collèves qui pourront éventuellement vous être attribuées viendront directement en déduction des frais de restauration. Le département d'Ille et Vilaine apportera une aide supplémentaire aux boursiers demi-pensionnaires.

🔑 Fonds sociaux

Il existe un fonds social collégien et un fonds d'aide aux cantines pour vous venir en aide en cas de gêne financière. N'hésitez pas à contacter l'assistante sociale ou le service gestion du collève en cas de difficultés.